

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 5 octobre 2023

Date d'affichage 5 octobre 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

Présents : 22

Excusés : 7 dont 7 procurations

Votants : 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20231011-DEL_23_10_11_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2023



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le ONZE OCTOBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Eric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel BOIS, M. Christophe BISI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Lionel COURTEMANCHE.

Excusés :

M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à Didier REVEAU),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à Eric PAPILLON),
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Françoise PELLODI),
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à Gérard GUESNE),
Mme Edith ALIX	(Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL),
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Christiane VAN RYSSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**VSF NATATION- SIGNATURE D'UNE CONVENTION
D'EXECUTION FINANCIERE ATTRIBUTION DE
SUBVENTION**

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer qu'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le VSF Natation,

Vu la convention signée le 6 juillet 2022.

Considérant que la ville de La Ferté-Bernard et le club du VSF Natation ont défini des engagements mutuels pour la réalisation d'objectifs liés aux activités du club de natation, et ont fixé le cadre général du partenariat instauré entre la Commune et le VSF Natation, ainsi que les modalités de participation de la Commune pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2025.

Considérant qu'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) a été signée entre les parties le 06 juillet 2022 suite à une délibération du 29 juin 2022. Celle-ci est assortie, pour chacune des quatre années, d'une convention annuelle d'exécution financière précisant les actions menées et le montant de la participation financière de la commune.

Considérant que la convention-cadre qui est présentée couvre la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024 dont le montant s'élève à 9 000 €.

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** que le montant de la participation financière s'élève à 9 000 € en faveur du VSF Natation pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'exécution financière avec le VSF Natation pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024 et tout acte, tout document, permettant la mise en œuvre de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Christiane VAN RYSSEL

Pour copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU